

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 08 avril 2022
À 20h30.

Convocation : 04/04/2022

Président de séance : Nathalie CONCET

Secrétaire de séance : Anne Confais

Étaient présents : - Lionel TOURNIER - Pierre DAOUDAL - Nathalie CONCET - Pascal HERMANN - Edith MEUTELET- Claudine ROYER- Frédéric HELAINE

Étaient absents excusés : Claude Carteron, pouvoir à Lionel Tournier - Pascal BOINOT

Étaient absents : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à 20h30

Ordre du Jour :

- Approbation du crcm du 25/03/2022
- Affectation des résultats sur les budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et de la forêt
- Vote du taux des taxes pour l'année 2022
- Vote des budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et de la forêt
- Autorisation de virement de crédits M57
- Développement éolien

Questions diverses

DELIBERATION N°19 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil en date du 25 mars 2022 est en possession des conseillers.

Mme le Maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu.

VOTE :

Pour : 8

Contre :

Abstention : 1

**DELIBERATION N°20 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2021
SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

BUDGET COMMUNAL

BUDGET COMMUNAL		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE / DÉFICIT
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2021	164 344.11	202 353.50	38 009,39
	Excédent antérieur reporté 2020			289 177,23
	Résultats à affecter			327186,62
Section d'investissement	Résultats propres à 2021	123 348.47	22 698.12	-100 650.35
	Excédent antérieur reporté 2020			49 798,82
	Résultats à affecter			-50 851,53
	Reste à réaliser			23357,7

Affectation des résultats :

*002 excédent antérieur reporté de fonctionnement : 252 977,39€

*001 déficit d'investissement reporté : 50 851,53€

*1068 : autres réserves : 74 209,23€ (50 851,53 + 23 357.70)

*Reste réaliser : 23 357.70€

SERVICE DE L'EAU

SERVICE DE L'EAU		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE / DÉFICIT
Section d'exploitation	Résultats propres à 2021	56 569.84	55 178.78	-1391.06
	Excédent antérieur reporté 2020			44 002,14
	Résultats à affecter			42 611,08
Section d'investissement	Résultats propres à 2021	26 789.82	26 187.27	-602,55
	Déficit antérieur reporté 2020			-4952.31
	Résultats à affecter			-5554,86
	Reste à réaliser			SANS OBJET

Affectation des résultats :

*002 excédent antérieur reporté de fonctionnement : 37 056,22€ (42 611,08 (résultat d'exploitation - 5554.86 (déficit d'investissement))

*001 déficit d'investissement reporté : 5554,86 €

*1068 : autres réserves : 5554,86€

SERVICE DE L' ASSAINISSEMENT

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE / DÉFICIT
Section d'exploitation	Résultats propres à 2021	21 096,85	37 117,98	16 021,13
	Excédent antérieur reporté 2020			12 303
	Résultats à affecter			28324,13
Section d'investissement	Résultats propres à 2021	5208	4939,36	-268,64
	Excédent antérieur reporté 2020			41 818,61
	Résultats à affecter			41 549,97
	Reste à réaliser			SANS OBJET

Affectation des résultats :

*002 excédent antérieur reporté de fonctionnement : 28 324,13€

*001 solde d'exécution d'investissement reporté : 41 549,97€

BUDGET FORÊTS

BUDGET DE LA FORÊT		DÉPENSES	RECETTE S	SOLDE / DÉFICIT
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2021	54 298.20	100 735.30	46 437,10
	Excédent antérieur reporté 2020			52 588,70
	Résultats à affecter			99 025,80
Section d'investissement	Résultats propres à 2021	0	0	0
	Excédent antérieur reporté 2020			10 502
	Résultats à affecter			10 502
	Reste à réaliser			3 268,50

Affectation des résultats :

*002 excédent antérieur reporté de fonctionnement : 99 025,80€

*001 solde d'exécution d'investissement reporté : 10 502€

*Reste à réaliser : 3 268.50€

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°21 - VOTE DU TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022

Madame le Maire présente le taux des taxes de cette année. Elle propose de ne pas augmenter ces taux. Pour autant, il faudra l'envisager dans un ou deux ans.

Les taux d'imposition sont donc les suivants :

TFB : 23,20% (part communale : 5,12% - part départementale : 18,08%)

TFNB : 10,45%

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- *de conserver les taux d'imposition à hauteur de 23,20% pour le foncier bâti et à hauteur de 10,45% pour le foncier non bâti.*

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°22 – BUDGETS PRIMITIFS 2022

Madame le Maire présente les budgets de la commune comme suit :

Le détail des imputations est en possession des conseillers municipaux.

BUDGET COMMUNAL

BUDGET COMMUNAL	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	393 760	475 918,39
Section d'investissement	271 309,23	271 309,23

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SERVICE DE L'EAU	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	65 824,13	65 824,13
Section d'investissement	45 510,97	45 510,97

SERVICE DE L' EAU

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	100 970,22	100 970,22
Section d'investissement	38 064,86	38 064,86

BUDGET FORÊTS

BUDGET FORÊTS	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	134 055,80	134 055,80
Section d'investissement	45 000	45 000

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°23 - AUTORISATION À OPÉRER DES VIREMENTS DE CRÉDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE À CHAPITRE

Madame le Maire rappelle le contexte :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des

mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le conseil municipal décide :

- *d' autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections*

VOTE :

Pour : 9

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°24 - DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Madame le Maire expose le mail de la CCDB :

CONTEXTE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

De 2016 à 2018, la production d'EnR (énergies renouvelables) de la CCDB a quasiment quadruplé et a atteint les 202.14 GWh/an, correspondant à plus de 23% de la consommation totale du territoire. La mise en service de deux parcs éoliens a permis de booster la production électrique renouvelable.

L'objectif de la loi TEPCV, d'atteindre à horizon 2030 une production de 200 Gwh/an via les EnR est donc déjà atteint.

L'implantation d'éoliennes reste cependant un sujet à débat : nuisances sonores, visuelles, impact sur la faune... Elle ne peut se faire qu'avec le consentement de la majorité locale et dans une nécessaire concertation. Concertation qui doit être envisagée à l'échelle intercommunale, pour une meilleure prise en compte des nuisances visuelles, mais également dans l'objectif d'homogénéiser les conditions d'implantation des éoliennes ainsi que les pratiques financières des différents développeurs.

SCHÉMA UNIQUE DE DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ

Le développement éolien étant d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Doubs Baumois, se propose de conduire cette coordination. Un questionnaire recensant les volontés locales et les projets en cours, accompagné de la présente délibération, sera le socle de ce travail.

La CCDB pilotera ensuite la réflexion avec les communes volontaires au développement de parcs éoliens sur leurs territoires.

Ainsi, la CCDB soutiendra et accompagnera les projets qui seront établis dans le cadre d'un **schéma unique de développement concerté**, prenant en compte la globalité du territoire.

Il est donc proposé à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Doubs Baumois, de se positionner a priori sur le développement éolien sur leur territoire.

Le conseil municipal regrette que cette demande de principe ne soit pas accompagnée d'une étude prospective chiffrée sur l'impact de ces installations. Pour autant, si cette demande devait aboutir au global, sur le territoire de la commune et plus largement sur le territoire intercommunal, RIEN n'est envisagé et définitif pour le moment.

L'exposé de Mme le maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- *de se positionner en faveur de l'installation d'éoliennes sur le territoire communal*

VOTE :

Pour : 5

Contre : 4

Abstention :

QUESTIONS DIVERSES et tour de table

- Retour sur la réunion du COPIL concernant le transfert de compétences de l'eau et l'assainissement à la Communauté de Communes Doubs Baumois :
 - assainissement collectif : au 1/1/2023 (en régie avec convention avec la CCDB pour la mise à disposition de l'agent communal)
 - eau potable : au 1/1/2025 (à terme, en délégation de service public)

Présentation et délibération présenté en conseil communautaire en mai prochain

- TNT : suite au déploiement du pylône Télécom (SFR et Bouygues), de nombreux habitants ont subi des désagréments avec la TNT. Une information a été faite dans les boîtes aux lettres
- Rappel élections législatives : elles se dérouleront les 12 et 19 juin prochain

Fin de la séance : 23h35

<i>DCM 19</i>	<u>VALIDATION CRCM DU 25 MARS 2022</u>
<i>DCM 20</i>	<u>AFFECTATION DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2021 SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2022</u>
<i>DCM 21</i>	<u>VOTE DU TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022</u>
<i>DCM 22</i>	<u>BUDGETS PRIMITIFS 2022</u>
<i>DCM 23</i>	<u>AUTORISATION À OPÉRER DES VIREMENTS DE CRÉDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE À CHAPITRE</u>
<i>DCM 24</i>	<u>DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN</u>

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	Absent excusé
Claude CARTERON	Absent excusé ayant donné pouvoir à Lionel TOURNIER
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	
Frédéric HELAINE	
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	Absent